conque rempli d'ordures qu'ils déposent avec grâce sur ce dit terrain.

Je ne crois pas paraphraser en disant que cette manière de faire dure depuis deux ans environ.

Cet endroit du boulevard est devenu pour ainsi dire la voirie roubaisienne.

Il y a là un amas de décombres et graviers, de balayures, de pelures de légumes, etc., etc., qui dissimulent la moitié du trottoir; presque chaque matin, la devanture de mon logis en est remplie.

Par le temps actuel, toutes ces immondices forment un marguouillis liquide et bourbeux qui exhale une odeur infecte et malsaine, et empêche la circulation des piétons sur le trottoir.

Vraiment, il faudrait faire partie de l'ordre des échassiers pour ne pas se récrier devant cet état de choses.

J'espère, Monsieur, que ce petit mot produira son effet et que, après s'être assuré de la justesse de ma réclamation, monsieur l'Administrateur de la voirie donnera des ordres pour qu'on emporte toutes ces immondices qui, je le répète, exhalent une odeur impropre à la salubrité publique.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération.

G. Nuyts,
82, boulevard de Strasbourg, Roubaix.

NOUVELLES MILITAIRES

Les engagements volontaires. — Dans un rapport adressé au président de la République, le ministre de la guerre fait connaître qu'il a l'intention d'ouvrir de nouveau les engagements au mois de mars.

L'*Officiel* du 30 janvier publie à la suite de ce rapport un décret portant que les engagements volontaires de quatre et de cinq ans seront reçus à toute époque de l'année et sans limitation de nombre.

Cette mesure est prise pour faciliter l'entrée dans les rangs de l'armée des jeunes gens qui manifestent une réelle vocation militaire en demandant à s'engager pour une durée supérieure à la durée du service légal d'activité.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Grenou, vicaire de Roncq, est nommé curé de Leffrinckhoukke. — M. l'abbé Beheydt, curé de Leffrinckhoukke, est transféré à Wallon-Cappel.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 /o par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 1er Février, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0,50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

NORD

Les funérailles de M. Mabille. — Vendredi ont eu lieu, en l'église Saint-Géry, à Valenciennes, les funérailles de notre regretté confrère, M. Charles Mabille, rédacteur en chef de l'*Echo de la Frontière*.

Une foule considérable y assistait. On remarquait MM. Thellier de Poncheville, député; Baudouin, ancien représentant du Nord à l'Assemblée nationale; Weil, conseiller général, et une foule de notabilités de Valenciennes et des environs.

Au cimetière, M. Thellier de Poncheville a dit un dernier adieu à l'homme de bien que tous, amis et adversaires, sont unanimes à regretter.

Attaqué par un loup. — M. Herbecq, notaire à Maubeuge, était appelé par ses fonctions près de la forêt de Normal, lorsqu'il fut, dans les environs, attaqué par un loup. L'officier ministériel se défendit de son mieux, et à ses appels plusieurs personnes accoururent et mirent l'animal en fuite. Quelques heures plus tard, le même loup était tué par le lieutenant de louveterie de Bavay.

M. Ranson, distillateur à Lapugnoy, vient de déposer une plainte contre un sieur Dubret, négociant à Saint-Aigulin (Charente Inférieure), au sujet d'une exploitation commerciale, sans précédent, dont il aurait été victime. A la suite de pourparlers, M. Ranson avait consenti à livrer à ce M. Dubret, vingt cinq pipes d'alcool. Il en fit l'expédition, mais ayant reçu des renseignements douteux sur la solvabilité de ce client, il fit arrêter l'envoi.

Dubret envoya des télégrammes promit de donner 5,000 francs comptant et le reste 10 jours plus tard, tant et si bien que l'alcool fut livré, mais ne fut pas payé. A l'heure qu'il est, M. Ranson n'a pas reçu un sou. Pour comble d'infortune, l'administration des contributions réclame au distillateur expéditeur, 49,000 francs de droits; mais nous croyons fort qu'il obtiendra, sous ce rapport, une transaction.

Les bons du Trésor. — L'intérêt des bons du Trésor dont l'échéance n'excède pas une année a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 30 janvier 1891 inclusivement :

A 1 1/2 p. 100 pour les bons de cinq à six mois ; à 2 0/0 pour les bons de sept à onze mois ; à 2 1/2 0/0 pour les bons à un an.

Ces bons sont délivrés : *A Paris* : à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances.

Dans les départements : à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Un accident par une arme à feu à Viesly. — On n'en dira jamais assez sur le danger des armes à feu, que la moindre inattention ou la plus légère imprudence rendent immédiatement des plus dangereuses.

Jeudi, le garde-champêtre de Viesly avait réuni chez lui plusieurs amis, à l'occasion du tirage au sort de son fils.

En quittant la table, le garde-champêtre prit sa canne et en toucha malheureusement un pistolet chargé et accroché à la muraille. Le coup partit et le pauvre homme eut la figure horriblement brûlée; il perdra fort probablement la vue.

Une mère qui laisse mourir son enfant de faim — Hier, la gendarmerie de Millam a mis en état d'arrestation la nommée marie Delvallée âgée de 19 ans. Cette fille a laissé mourir de faim son enfant âgé de trois semaines sous prétexte que sa mère s'opposait à son mariage.

Il y a un an, elle avait déjà comparu devant le tribunal correctionnel de Dunkerque pour avoir laissé périr faute de soin son plus jeune enfant ce qui lui avait valu un mois de prison.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Nouvelle inondation.* — Par suite d'une pluie battante qui n'a cessé de tomber toute la nuit, l'inoffensif Crinchon a encore une fois fait des siennes.

Depuis vendredi matin il est encore une fois sorti de son lit et a commencé à inonder une partie de la ville.

Les fossés des fortifications reçoivent, heureusement, ses eaux, et tout fait espérer qu'on n'aura plus à craindre ce qui est arrivé il y a huit jours.

Jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune mauvaise nouvelle de la campagne.

Par surcroît de précautions, le génie fait sauter depuis ce matin, tous les obstacles qui pourraient nuire à l'écoulement des eaux.

Le crime d'Holloy. — Il se confirme que Merger, arrêté par la gendarmerie de Fruges, serait bien l'assassin de la veuve Dumont.

L'instruction a relevé des charges accablantes ; malgré cela, l'inculpé persiste dans ses dénégations.

SOMME

Assassinat d'une vieille femme à Bouvincourt. — Dans la nuit du 25 au 26 courant, un assassinat a été commis sur la personne de Mlle Delafalize Marie-Joséphine, âgée de 80 ans, rentière, demeurant à Bouvincourt.

Mlle Delafalize a été étranglée ; l'assassin s'est servi de sa main gauche pour lui écraser le larynx.

Pour pénétrer dans la maison, on avait brisé une fenêtre et l'assassin a dû surprendre sa victime pendant son sommeil.

Le vol a été le mobile du crime.

Malgré les recherches les plus actives et l'enquête minutieuse faite par le Parquet et la gendarmerie, on n'a encore pu découvrir le coupable.

Chronique cynégétique. — Dimanche dernier, M. Bruyer, garde particulier de M. le comte de Marcuil, propriétaire à Bouillancourt (Somme), a tué un sanglier pesant plus de cent kilos.

BELGIQUE

Bruxelles. — L'*Indépendance Belge* annonce que le prince Albert, fils du comte de Flandre, va entreprendre un voyage de trois semaines dans le midi de la France.

— Une cinquantaine de personnes environ ont reçu des blessures par suite des bousculades qui se sont produites au cours des funérailles du prince Baudouin.

Toutes ces personnes n'ont été que légèrement atteintes.

Bruxelles. — Il paraît que le général Pontus, ministre de la guerre, a fait demander des explications au général Cocheteux à propos des appréciations que ce dernier a exprimées sur son compte au cours d'une des interviews qui ont été publiées récemment par l'*Etoile belge*.

Grève au Borinage. — Les ouvriers du puits Sainte-Félicité, l'un des plus importants du grand charbonnage des Produits, à Frameries, sont en grève depuis hier.

Un ouvrier du fond n'ayant pas trouvé le travail suffisamment préparé à l'endroit où il devait faire sa journée, est remonté pour dire qu'il préférait chômer plutôt que d'« ouvrer » dans de pareilles conditions. La direction du charbonnage, pour le punir, voulut lui remettre son livret, c'est-à-dire le renvoyer. Aussitôt que les mineurs eurent appris ce qui se passait, ils se déclarèrent solidaires de leur camarade et cessèrent le travail.

Le chômage continue. Les ouvriers semblent disposés à ne pas se remettre à la besogne avant que leur compagnon n'ait été repris. Il y a de l'agitation parmi les traits des autres puits. Mais un chômage général aux Produits ne paraît pas à craindre, bien qu'on ait vu de petits incidents comme celui d'aujourd'hui donner lieu à une grande grève.

Le charbonnage des Produits est celui où on applique avec le plus de sévérité les règlements dans le Borinage. Aussi les conflits entre patrons et ouvriers y sont-ils fréquents.

La charité du Roi. — Le Roi a fait parvenir 10,000 fr., en souvenir du prince Baudouin, à l'Œuvre de la presse pour les malheureux.

Mouscron. — *Tirage au sort.* — Voici les résultats du tirage au sort qui vient d'avoir lieu à Mouscron :

Mouscron. — Alphonse Barbe, 67; Charles-Louis Bekaert, 176; Ernest-Désiré Bekaert, 99; Anatole Bentein, 111; Alfred Bergemanne, 132; Alfred Bodin, 91; Jules-J. B. Bondroit, 116; Charles Bonheur, 158; Alfred Boulez, 185; Charles Bral, 73; Adolphe Carbon, 118; Emile Carlier, 162; Ernest Catteau, 100.

Gustave Cattoire, 115; Léon Clerdain, 108; Pierre Compagnon, 53; Gustave Coulon, 90; Pierre Coulon, 119; Désiré Cruquenaire, 161; Henri Dassonville, 137; Marital Dassonville, 143; Henri Debosschère, 109; Achille Debouvrie, 193; Alexis Deconinck, 182; Charles De Graeve, 79; François De Graeve, 204; Charles De Groote, 69; Emile Delanglez, 172.

Alfred Delepant, 131; Jacques-Paul Delescluse, 120; Oscar Delnatte, 64; Armand Demaline, 92; Jules Demestre, 166; Leandre Dendoncker, 146; Cletaire Depraetter, 169; Désire Deswyck, 177; Charles Derycke, 50.

Henri Desailly, 95. Henri Desander, 63. Alfred Descamps, 98. Floris Descamps, 56. Fortuné Deschepper, 170; Charles-Louis Desmet, 117; Albert Desneulin, 145; Maurice Destailleur, 60; Henri Dhalluin, 112; Jules Dhert, 82; Henri Dhont, 205; Edmond Dubiez, 76.

Emile Dubly, 156; Phidias Dubly, 104; Alphonse Dumortier, 181; Jean Dumoulin, 136; Henri Duquesne, 187; Auguste Dutheit, 138; Emile Ferrant, 186; Gustave Florin, 124; Pierre Froidure, 80, Pierre Garez, 101; Henri Glorieux 135; Henri Grégoire, 198; Arthur Henno, 66; Charles-Louis Heyse, 78; Théodore-Joseph Hocepied, 77.

Jules Hovine, 199; Alfred Jacquard, 102; Louis Jacquard, 163; Emile Kibbe, 75; Charles Kints, 107; Ernest Lamote, 147. Henri Lebry, 83, Charles Leclercq, 200; Jules Leclercq, 110; Achille Legraud, 164; Emile Liagre, 62.

Augustin Libbrecht, 140, Pierre Libbrecht, 68; Henri Liétaer, 105; Charles-Louis Maebe, 203; Jules Maertens, 148; Théophile Maes, 195; Jules Mabysse, 179; Edouard Montagne, 189; Jean Morcels, 125; Edmond Nuyttens, 178; J.-B Onorisse, 89; Ernest Opsommer, 171.

Emile Parmentier, 144; Louis Parmentier, 139; Achille Petit, 94; René Pillyser, 188; Georges Pluquet, 74; Arthur Pollet, 173, Maximilien Pollet, 192; Victor Pycke, 71; Alfred Rapper, 83 Edouard Sabbe, 87; Charles Sagaert, 194; Alfred Salembier, 129; Gustave Sintobin, 123; Ernest Smoets, 122; Henri Stygelbaut, 93.

Henri Vanbiervliet, 175; Denis Vancorselly, 190; Alfred Vancraeynest, 180; Alphonse Vandebunderie, 70; Victor Vandenbossche, 96; Louis Vandenweghe, 167; Jules Vandeputte, 103, Jules Vandersteene 196; Arthur Vangheluwen, 184; Arthur Vaneenacker, 154; Gustave Vanstaceghem, 113.

Lucien-Louis Vanwonterghem, 106; Charles Vanzeveren, 130; Jules Vanzeveren, 165; Edmond Vaucant, 85; Camille Verbrugge, 133; Jean Verhaem, 141; Edmond Verhœve, 157; Henri Vermeere, 160; Achille Vermeulen, 201; Pierre Vermaut, 152; Augustin Vermout, 168; Aloïse Verriest, 51; Albert Versavel, 142; Gustave Voet, 126.

Luingne. — Alfred Delchambre, 128; Emile Delescluse, 159; Jules Doutreligne, 48; Pierre Dubois, 191; Maximilien Gilson, 150; Rémi Holvoet, 121; Jean-Baptiste Houttave, 65; Alphonse Lepers, 202; Jules Lestienne 149; Alfred Mestdagh, 55, Jules Nuttin, 174; Julien Vandenbroucke, 134; Amand Vandembulcke, 126; Achille Wille, 81.

Aelbecke. — Jules Bekaert, 151; Léopold, Decruyenaere, 86; Charles Degroote, 52; Jules Delepierre, 155; Henri Dendievel, 59; Edouard Duquesne, 54; Henri Liétaer, 72; Jules Mestdag, 49;

Edmond Nys, 84; Constantin Opsommer, 97; Joseph Tarras, 61; Constantin Vancauwenberghe, 114; Achille Vandenbogaerde, 57; Cyrille Vandembrouck, 58; Jules Vanrobaeys, 197; Henri Vanzeveren, 183; Emile Vergote, 153.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Mr son A. FÉVRIER et Cie, 164-8, rue Nenve. LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49603—2122

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 30 janvier.* — Arthur Delbar, rue Targot. — Virginie et Paul Delattre, jumeaux, rue de Denain. — Marguerite Ducatteau, rue Richard Lenoir, 41. — Edouard Bonnesmant, rue de la Fosse-aux-Chênes, 36. — Marguerite Dumortier, rue de Wasquehal, 128. — Angèle Vandewynkel, rue des Récollets, 94. — Charlemagne Fruit, rue des Longues-Haies, 263. — Julien Beck, boulevard de Beaurepaire, 156. — Fernande Monier, rue Sainte-Thérèse. — Remy Senacque, rue Fourcroy, 29. — Sophie Dutholt, rue du Tilleul, 113. — Henri Larmoyeur, rue Neuve-Racine. — Jeanne Collette, rue d'Hem. — Malvina Beaufort, rue du Grand-Chemin, 57. — Charles Desronsseau, rue Paul Bert, 23. — *Mariage* — Louis Ferrier, 28 ans, sans profession, rue du Curoir, 52, et Sophie Pennel, 21 ans, sans profession, rue de Lille, 24. — *Déclarations de décès du 30 janvier.* — Floris Leclercq, 45 ans, chemin de la Mak llerie. — Gabriel Sallio, 35 ans, rue Saint Georges. — Poirier, jumeaux, présentés sans vie, rue Decrême. — Sophie Houvet, 9 jours, Hôtel-Dieu. — Henri Ducroquet, 11 ans, rue de Mons. — Jean Demulliez, 16 ans, apprêteur, rue des Anges. — Ernestine Detrait, 54 ans, rue du Fontenoy. — Raoul Duterte, 3 jours, rue de Ma-Campagne, 104.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 janvier.* — Marie Roger, rue du Clinquet. — Marie Voreux, rue du Calvaire. — Fernande Gantier, à la Malcence. — Charles Deruck, rue de Gand. — *Du 30.* — Jeanne Opsommer, rue du Chêne-Houpline. — Victor Maes, rue du Fois. — Henri Kint, rue de Gand. — Georgina Poiré, rue Nationale. — René Bouche, rue du Brun-Pain. — *Mariage s.* — Victor Lebiano, 31 ans, fabricant, et Pauline Bauchart, 24 ans sans profession. — Arthur Godisiabois, 25 ans, sans profession, et Aimée Delannoy, 26 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 29 janvier.* — Virginie Derbandringhien, 71 ans 9 mois, sans profession. Hôtelpice général, rue d'Havré. — Amélie Brunesl 71 ans 2 mois, sans profession, au Blanc Seau. — Henri Nuttin, 32 ans 7 mois fileur, chemin de la Potente. — *Du 30.* — Henri Lambert, 17 ans 4 mois, bacleur, rue du Tilleul.

HOUSSEQUE. — *Déclarations de naissances du 18 au 29 janvier.* — Cécile Cateau. — Victor Forrest — Fidèle Florin *Mariage.* — Florian Husany, 23 ans, ouvrier de papeterie, et Lucie Ostyn, 21 ans. — *Déclarations de décès du 19 au 29 janvier.* — Marie Castelain, 23 ans. — Joseph Catry, 1 mois 21 jours. — Angèle Debuigne, 5 mois.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 22 au 29 janvier.* — Achille Lernoux, les Bonnets. — Thérésa Desprez, la Croix-Bouillette. — Edouard Lepers, les Duriez. — *Déclarations de décès du 22 au 29 janvier.* — Marie Delannoy, 85 ans 6 mois, la Motte. — Eloi Gaillet, 56 ans 7 mois, les Bonnets.

ASCQ. — *Déclarations de naissance du 23 au 60 janvier.* — Maceleine Delbois, carrière de l'Estrielle. — Blanche Marchand, rue Bourrue. — Marie Poitier, Croix de Valers. — *Publications de mariages.* — Emile Dhennin, 26 ans, menuisier à Ascq, et Maria Henno, 25 ans, contrnière. — Louis Descamps, 27 ans, maréchal-ferrant. à Bouvines, et Augustine Selesse, 22 ans, sans profession, à Ascq. — *Déclarations de décès du 23 au 30 janvier* — Elise Noé, 27 ans, ménagère, la Place. — Maurice Galjois, 2 mois, rue Verts. — Sophie Vasseur, 66 ans, ménagère, au Quennelet.

FOREST-LILLE. — *Déclarations de naissances du 15 au 31 janvier.* — Angèle Delattre, le Village. — *Déclarations de décès du 21 au 31 janvier.* — Mathilde-Josephe Mathon, 20 ans.

TEMPLEUVE-NORD. — *Déclarations de naissances du 21 au 28 janvier.* — Hélène-Louise Godin, hameau du Riez. — Louis-François-Joseph Bernard, hameau du Riez. — *Publications de mariages.* — Emile-Fidèle Hollemart, 35 ans, ébéniste, et Hortensia Lambert, 22 ans, sans profession. — Jean-Baptiste-Joseph Dumont, 24 ans, et Elisabeth Pourneau, 23 ans, tous deux journaliers. — Léon-François Courbet, 32 ans, tisserand, et Catherine Delesalle, 18 ans, servante. — Henri-Auguste Marceau, 25 ans, bronzeur, et Marie-Appoline Caby, 24 ans, servant. — *Déclarations de décès du 21 au 31 janvier.* — Augustin-Joseph Houze, 70 ans, sans profession, rue de Lille. — Céline-Ophrine-Joseph Lefèvre, 64 ans, sans profession, à d'Ardompré. — Aimable-François-Joseph Grimille, 52 ans, rentier, hameau de la Loeraue. — Augustin-Joseph Legrand, 61 ans, sans profession, hameau de Bonnance.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESMULLIEZ-BETTREMIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DESMULLIEZ, décédé subitement à Roubaix, le 30 janvier 1891, dans sa 57e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 1er février, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 17. — L'Obit solennel du Mois sera célébré le mercredi 25 février, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille SEGHERS-DUMOULIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Emerie SEGHERS, décédé à Roubaix, le 30 janvier 1891, à l'âge de 3 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 1er février, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Maubeuge, 5.

Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ-SAINT-VENANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Florie-Joseph LECLERCQ, décédé à Roubaix, le 30 janvier 1891, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 1er février, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Makellerie, à 2 heures.

Les amis et connaissances de la famille HARDY-DÉTRAIT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Brunestine-Agnès DÉTRAIT, décédée à Roubaix, le 29 janvier 1891, dans sa 57e année, munie des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui a ront lieu le lundi 2 février, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 1er février à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 66.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-PLUQUET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie PLUQUET, décédée à Wasquehal, le 28 janvier 1891, dans sa 7e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 2 février, à 10 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, au nouveau Petit Wasquehal (route de Lille à Roubaix), à 9 h. 1/2. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 9 mars, à 10 heures, en la même Eglise.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 2 février 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph THIEFFRY, pieusement décédé à Croix, le 1er février 1890, dans sa vingt-deuxième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

TRIBUNAUX
L'évasion de Padlewski

L'appel « a minima »

Paris, 30 janvier. — On se rappelle qu'à la suite de l'acquittement de M. de Labruyère par la chambre des appels correctionnels, le parquet fit appel *a minima* en ce qui concernait M. Duc-Quercy et M. Grégoire qui n'étaient plus recevables à s'opposer à l'exécution du jugement de la 9e chambre rendu contre eux, l'expiration des délais légaux l'ayant rendu définitif.

Le ministère public seul pouvait encore faire appel; c'est grâce à son intervention que les deux principaux sauveurs de Padlewski doivent de voir leur procès revisé.

Comme pour l'affaire de M. de Labruyère, la cour est présidée par M. le président Thévenard, M. Puech occupe le siège du ministère public.

M. le conseiller Dellegorgue donne lecture du rapport sur l'affaire.

M. Thévenard interroge ensuite les prévenus qui ne font que répéter ce qu'on sait déjà.

D. En définitive, vous confirmez toutes vos déclarations de l'instruction ?

R. Absolument.

Après cet interrogatoire, Me Millerand présente la défense des prévenus.

Je ne plaiderai pas, dit le défenseur, et je me bornerai à faire remarquer que la Cour ne peut pas faire autrement que d'acquitter M. Grégoire et Mme Duc-Quercy.

Il résulte, en effet, des aveux des prévenus, que c'est la même personne qui s'est présentée chez Mme Duc-Quercy, qui a été hébergée par M. Grégoire et qui a quitté la France grâce à M. de Labruyère.

Vous avez dit dans votre arrêt acquittant ce dernier qu'il n'était pas certain que la personne recélée fut Padlewsky; vous déciderez aujourd'hui la même chose, car je ne vous fais pas l'injure de penser qu'à quelques semaines près vous puissiez vous dédjuger.

Après quelques observations sans intérêt de M. l'avocat général Puech, la Cour se retire pour délibérer ; elle rentre au bout d'une demi-heure, déclarant que l'arrêt ne serait rendu qu'à la fin de l'audience.

L'arrêt.

Paris, 30 janvier. — La chambre des appels correctionnels vient de rendre un arrêt confirmant le jugement de première instance.

Voici le principal considérant de cette décision judiciaire assez inattendue :

« La Cour, considérant que s'il existe un doute sur la véritable identité de l'individu que Labruyère a conduit de Paris à la frontière italienne, en raison des dispositions des témoins qui ont déclaré ne pas avoir reconnu en lui le nommé Padlewski, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'identité de la personne recélée par Grégoire et Mme Duc-Quercy ;

» Déclare que Mme Duc-Quercy et M. Grégoire ont reconnu que c'est bien à Padlewski qu'ils ont donné asile;

» Qu'en conséquence, ils ont commis le délit de recel de criminel pour lequel ils ont été condamnés;

» Confirme etc., etc. etc. »

On s'accorde, au palais, à trouver assez subtile la destruction qui fait la base de l'arrêt précité.

Le krach des huiles

Hier, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Gaultier, a commencé le procès de MM. Dumont, directeur des Magasins généraux de Saint-Ouen et Blot, négociant en huiles, poursuivis sous l'accusation de faux et usage de faux.

On sait que cette affaire a fait grand bruit.

En contravention à la loi qui régit le fonctionnement des magasins généraux, M. Dumont, de complicité avec M. Blot, a mis en circulation des warrants fictifs. M. Blot, après avoir endossé ces warrants, les négociait.

Le chiffre de ces warrants fictifs s'élève à 4 millions.

M. Dumont a été condamné à cinq ans, M. Blot a été acquitté.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

31 JANVIER 1854

LA QUESTION DU PRINCE ALBERT

Elle fut un instant grosse d'inquiétudes et de tourments pour le couple royal d'Angleterre, et poussée dans le pays à un rare degré d'acuité; voici ce qui en provoqua l'explosion :

La surprise et la destruction de la flotte turque à Sinople le 30 novembre 1853, accomplie malgré la promesse du Tzar de s'abstenir d'hostilités pendant les négociations ouvertes entre la France et l'Angleterre, avait soulevé en Angleterre une violente exaspération contre la politique étrangère du ministère; jamais, disait-on partout, pareil affront n'eût été fait au peuple anglais. Palmerston eût continué à le diriger, ou il eût été immédiatement vengé; Palmerston qui était ministre de l'intérieur, excita encore ce sentiment en donnant sa démission pour la retirer quelques jours après, et alors éclata une épouvantable tempête contre le prince Albert.

Palmerston pratiquait en général, plus volontiers le gouvernement parlement ministériel que le gouvernement vraiment constitutionnel ; il avait dû quitter le Foreign-Office deux ans auparavant pour s'y être permis des incartades où les droits de la couronne dans la direction des affaires n'étaient pas suffisamment respectés, et on imputait ce renvoi à l'influence du prince Albert.

Le mot de la Reine devint en quelques jours l'objet d'un ardent déchaînement ; les plus étranges griefs étaient bons pour les lui jeter; non seulement on l'accusait d'être étranger, de plus Allemand, et de ménager la Russie pour complaire à l'Allemagne, mais tout en lui devint matière à récriminer, jusqu'à la coupe de ses gilets; ses manières, ses usages sans habitudes de vie étaient des hérésies au point de vue anglais, son libéralisme était souillé de religion pour les radicaux, de métaphysique pour les conservateurs ; sa réserve, sa fidélité conjugale, sa « moralité maudite » étaient en haine à bien des gens, il n'était pas assez pervers pour la haute société ; enfin, il s'ingérait dans les affaires de l'État ! reproche bien singulier dans un pays constitutionnel où les ministres étaient seuls responsables de leurs actes avaient établi entre eux et la souveraine l'accord nécessaire pour qu'ils restent au pouvoir en la faisant, ce qui n'annule en rien le droit du Parlement, toujours libres de les renverser en leur refusant son indispensable concours.

Grâce aux violences, aux perfidies de la presse, l'orage devint tel que le prince mandait à un ami : « Vous aurez peine à y croire, mais le bruit de mon arrestation a couru dans le pays; bien plus, on a dit, on a cru que *la Reine avait été arrêtée* ! des milliers de gens se pressaient aux abords de la Tour pour nous y voir amener ! » Après deux mois d'amertumes et d'angoisses, l'heure de la réparation sonna enfin; le Parlement se réunit le 31 janvier, et dès la première séance un radical posa au ministère une question sur « les bruits si généralement admis sur la participation illégale du prince-époux aux affaires du gouvernement, » la hon. sans suffisait à la couler à fond, le président de la Cour de justice déclara que la Constitution n'était pas supérieure à la nature, et ne pouvait pas faire que le mari de la Reine ne fût pour elle le plus fidèle et le plus dévoué des conseillers. Dans « la plénitude de sa joie », Victoria écrivait le lendemain à un ami : « La position de mon seigneur et maître a été définie une fois pour toutes, et ses mérites reconnus avec la plus parfaite convenance de tous les cotés. »

CHOSES ET AUTRES

Un joli mot de Marc Fournier, mort l'année dernière : Il lisait une pièce dans un théâtre de genre.

Grand succès. Fournier était radieux. Seul, un artiste de troisième ordre, grincheux comme un cabot, manifeste tout haut sa mauvaise humeur.

— Comment ! lui dit l'auteur, vous n'êtes pas content du rôle ?

— Ah ! non, par exemple, c'est un rôle d'imbécile !...

— Eh bien ! mon cher ami, voyez ce que c'est, je l'ai écrit à votre intention.

**

Guibollard est indigné.

— Comment, dit-il, on a fait une avanie à M. Coquelin, qui jouait un personnage secondaire, — et je ne vois nulle part qu'on ait le moindrement manifesté contre l'acteur du rôle principal.

— ???

— Naturellement ! je parle de l'acteur chargé du personnage de THERMIDOR !

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : M. Thierry — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 1/4. — Dimanche 1er février. — Au bénéfice de M. Berthoud, 1er rôle marqué. — LA VOLEUSE D'ENFANTS, grand drame populaire à spectacle en cinq actes et huit tableaux dont un prologue, par Eugène et L. Thiboust. — LE DOCTEUR JOJO, vaudeville en trois actes, par M. Albert Carré. — Ordre du spectacle : 1. La Voleuse d'Enfants ; 2. Le Docteur Jojo. — Prix réduit des places du dimanche et lundi.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède). — Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 3/0. — Dimanche 1er février 1891. — Spectacle extraordinaire. 2 grandes pièces. 1re représentation du grand succès : GENEVIÈVE DE BRABANT, opéra-bouffe en 3 actes et 8 tableaux de MM. Crémieux et H. Tréfeu, musique de J. Offenbach. — Succès ! succès ! succès ! DEVANT L'ENNEMI, grand drame historique et patriotique en 5 actes et 6 tableaux de M. P. Charton. — Ordre du spectacle : 1. Devant l'Ennemi ; 2. Geneviève de Brabant. — Prix des places ordinaires.

LISTE DES MAISONS ADHÉRENTES
A L'UNION DES ACHATS

CONFECTIONS POUR HOMMES. — *Roubaix* M. Wattel-Lefebvre, 65, rue de l'Epeule. — *Tourcoing* : M. Henri Salomon (Aux deux Nègres), 22, rue de Lille.

CONFECTIONS POUR DAMES. — *Roubaix* : Mlles Comer, 5 bis, contour St-Martin.

CONFECTIONS POUR ENFANTS. — *Tourcoing* : Mme Achille Scamps, 7 rue de Gand.

COURONNES MORTUAIRES. — *Roubaix* : M. Paul Cornille, place Chaptal.

DENTS ET DENTIERS. — *Roubaix* : M. et Mme Rousseaux, 87, rue du Collège.

EPICERIES. — (*Pour tous les articles sauf les sucres blanc et candi, le sel, les cristaux, les allumettes, le pétrole et l'amidon*) *Roubaix* : MM. Bouhon, 75, rue du Tilleul; Calier-Relof, 11, rue de la Gare; Delannoy, 31, rue Descartes; Lemoine-Sandevoir, 146, rue du Collège; Tiberghien, 174, rue de l'Epeule; Orange, 18, rue de Condé; Oscar Florin, place du Trichon; Mme veuve Tonnerre, 120, rue des Longues-Haies. — *Tourcoing* : M. Douze, 123 rue des Piats; Mme veuve Demay, 9, rue de Lille. — *Croix* : MM. Decomble, 65, rue du Trocadéro; Duwivier-Lemay, rue de la Gare.

FAÏENCES. — *Roubaix* : M. Pille-Pille, rue du Curoir.

FLEURS ARTIFICIELLES. — *Roubaix* : M. Coppin, 34, rue Neuve.

FLEURS NATURELLES. — *Roubaix* : M. Calier-Relof, 11, rue de la Gare. — *Croix* : M. Apollinaire Honorez, Grande-Rue. — *Mouveaux* : François Delombaerde, horticulteur.

FOURRURES. — *Roubaix* : M. Delisse-Thieffry, 77, rue de la Fosse-aux-Chênes.

GANTERIE. — *Roubaix* : M. Reix, 41, Grande-Rue.

GRAINES ET PLANTES SÈCHES. — *Roubaix* : M. Lassée-Tourelle, rue de la Gare.

(*Nous publierons demain la liste des autres professions.*)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.
Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, et mieux bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.
Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.
Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.
M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.
Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le